

Compétences et responsabilité des infirmières en service d'urgences

Compétences visées

- Connaître le champ de compétence des infirmières en service d'urgences
- Avoir un bon positionnement entre les différents membres de l'équipe
- Être en capacité de détecter les situations de responsabilité des infirmières en service d'urgences et connaître les règles d'attribution et de répartition de la responsabilité

EN RÉSUMÉ

Accueil, identification, tri, orientation, application des protocoles, premiers soins...les missions des infirmières dans les services d'urgences sont multiples et chacune est source de responsabilité. Depuis plusieurs années, nous observons une concentration des urgences sur les centres 15 et les services hospitaliers à l'origine d'une très forte hausse du nombre d'actes mais avec des moyens très contraints. Cette formation rappelle les missions et responsabilités des différents intervenants dans un service d'urgence, permettant ainsi à chacun de mieux se positionner au sein de l'équipe. L'arrivée d'IPA dans ces services doit être prise en compte et pourrait modifier les équilibres actuels.

PUBLIC CONCERNÉ

Infirmiers, cadres infirmiers en service d'urgences.

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

CONTENU DE LA FORMATION

- Recueil des souhaits des participants, évaluation de leurs connaissances et besoins
- Présentation des spécificités de l'urgence
- Etude des textes régissant la profession et les missions spécifiques dans les situations d'urgences
- Répartition des rôles avec les autres intervenants (médecins, cadres, AS, ambulanciers...)
- Présentation quantitative et qualitative de la responsabilité des soignants en France
- Les différentes responsabilités (administrative, pénale, disciplinaire) et leurs conditions de mise en œuvre respectives
- Les infractions pénales utilisées contre les infirmières en service d'urgences (secret professionnel, non-assistance à personne en péril, homicide et blessures involontaires, mise en danger d'autrui)
- Les différentes sources de responsabilité : faute personnelle, faute d'organisation, faute d'encadrement
- Importance de la traçabilité afin de pouvoir répondre de ses actes
- Etude de situations vécues aux urgences : relations avec les forces de l'ordre, sorties contre avis médical, violence des patients et des accompagnants, gestion des biens en possession des patients, mineurs se présentant seuls...
- Conseils de prévention

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le champ de compétence des infirmières en service d'urgences et leurs conséquences organisationnelles
- Connaître les principes de la responsabilité professionnelle des infirmières
- Limiter l'exposition au risque de mise en cause
- Savoir faire face à une plainte du patient ou de sa famille

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Conférence présentielle, apports théoriques et étude de cas fournis par les participants et/ou le formateur.

LIEU DE FORMATION

Sur site

DURÉE

Une **1/2 à 1 journée** selon les attentes initiales.

LES PLUS DE LA FORMATION

- Un format permettant les échanges d'expérience
- Des études de cas issus de l'exercice quotidien
- Des conseils pratiques
- Des formateurs spécialisés en droit médical et ayant une longue pratique professionnelle de gestion de contentieux

TARIF (transport, hébergement et repas inclus)

800 € TTC pour 1/2 journée de formation.

1 400 € TTC par journée de formation.

DÉLAIS DE PRÉVENANCE

2 mois minimum entre la demande et la réalisation de la prestation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis à l'entrée et en fin de prestation (pré-test et post-test).

MODALITÉS D'APPRÉCIATION

Questionnaire à l'issue la formation. Questionnaire à 6 mois.

POUR CONSULTER NOTRE CATALOGUE

RENDEZ-VOUS SUR :

<https://www.macsf.fr/nos-produits-services/services-et-formations-macsf/nos-formations>

CONTACTEZ-NOUS

TÉLÉPHONE : **01 71 23 82 00**

E-MAIL

interventions-juristes@macsf.fr

N° DRIEETS
11922156192